



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3808

Conseil de l'Institut de psychologie – Université Lumière Lyon 2 – Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

**Rapporteur :** M. KEPENEKIAN

**SEANCE DU 26 MARS 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. HAVARD, M. TETE

2018/3808 - CONSEIL DE L'INSTITUT DE PSYCHOLOGIE – UNIVERSITE LUMIERE LYON 2 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est membre de la plupart des établissements universitaires lyonnais et, notamment, de l'Institut de psychologie de l'Université Lumière Lyon 2.

**I. Contexte :**

L'Institut de psychologie de l'Université Lumière Lyon 2 s'inscrit dans la vocation des institutions spécialisées créées à l'université de Lyon pour assurer la formation initiale et continue des psychologues praticiens et des chercheurs en psychologie. Il est également un observatoire des pratiques, des emplois et des techniques dans les champs de la psychologie.

**II. Modalités de représentation :**

L'Institut de psychologie est administré par un Conseil composé de 18 membres, dont 3 personnalités extérieures représentant les collectivités territoriales.

La Ville de Lyon, rattachée au collège des personnalités extérieures représentant les collectivités territoriales, dispose d'un représentant au sein du Conseil.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil municipal de désigner un représentant titulaire pour représenter la Ville de Lyon au sein du Conseil de l'Institut de psychologie de l'Université Lumière Lyon 2.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de l'Institut en date du 27 mars 1992 ;

Vu les résultats du scrutin auquel il a été procédé ;

**DELIBERE**

M. Mauricio ESPINOSA-BARRY est désigné en tant que représentant titulaire pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil de l'Institut de psychologie de l'Université Lumière Lyon 2.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Georges KEPENEKIAN